

# Aide exceptionnelle du Fonds de Solidarité Logement / FSL



- Vous avez subi une perte d'emploi depuis la crise sanitaire, et la baisse de vos ressources ou l'augmentation de vos charges familiales ne vous permet plus de payer votre loyer ou votre facture d'énergie.
- Vous êtes un couple avec ou sans enfants, une famille monoparentale, une personne isolé, ou étudiant.

**Vous pouvez bénéficier d'une aide financière exceptionnelle pour couvrir vos impayés jusqu'à 4 000 €\***

**Pour déposer votre demande rendez-vous directement sur**  
**[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)**

**Pour plus d'informations numéro vert gratuit**  
**0 800 71 10 01**

\* sous réserve des conditions d'éligibilité



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG cedex 9  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex  
**[www.alsace.eu](http://www.alsace.eu)**